

Présents : 42 Votants : 48

#### Séance du 8 juillet 2024

Le Huit Juillet Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 2 juillet 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence

de M. Christophe LANGOUET - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ ATHÉE

ATHÉE MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires

BOUCHAMPS LES CRAON GAUBERT Jean-Eudes, titulaire BRAINS SUR LES MARCHES FRABOUL Yannick, suppléant

CHÉRANCÉ

CONGRIER TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires

COSMES

COSSÉ LE VIVIEN LANGOUÉT Christophe, BÉZIER Florence,

MANCEAU Laurence, titulaires

COURBEVEILLE

CRAON DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARO Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie,

PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires

CUILLÉ HINCELIN Marie-Noëlie, titulaire

DENAZÉ GOHIER Odile, titulaire

FONTAINE COUVERTE /

GASTINES /

LA BOISSIÈRE TESSIER Jean-Pierre, titulaire LA CHAPELLE CRAONNAISE LECOT Gérard, titulaire

LA ROE LA ROUAUDIÈRE

LA SELLE CRAONNAISE DERVAL Séverine, JUGÉ Joseph, titulaires

LAUBRIÈRES

LIVRÉ LA TOUCHE CHANCEREL Philippe, titulaire,

MÉE

MÉRAL GARBE Pascale, titulaire
NIAFLES GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX RESTIF Vincent, titulaire

QUELAINES ST GAULT LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires

RENAZÉ GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires

SENONNES BARBÉ Béatrice, titulaire
SIMPLÉ CLAVREUL Yannick, titulaire

ST AIGNAN S/ROE PENE Loic, GUILLET Vincent, titulaires

ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
BOURBON Aristide, titulaire
ST MICHEL DE LA ROÉ
GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX
BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES
GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés: DEROUET Loic (Astillé), SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), VALLÉE Jacky (Chérancé), COUEFFÉ Dominique (Cosmes), RADÉ Maurice (Cossé-le-Vivien), BANNIER Géraldine (Courbeveille), DESHOMMES Catherine (Cuillé), CHADELAUD Gaétan (La Roë), JULIOT Thierry (La Rouaudière), BRÉHIN Colette (Laubrières), CHAMARET Richard (Méral)

Étaient absents : DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-le-Vivien), HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines), BAHIER Alain (Mée), PELLUAU Philippe (Renazé)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Dominique COUEFFÉ a donné pouvoir à Gérard LECOT Gaétan CHADELAUD a donné pouvoir à Maxime CHAUVIN Colette BRÉHIN a donné pouvoir à Clément BEUCHER Maurice RADÉ a donné pouvoir à Laurence MANCEAU Thierry JULIOT a donné pouvoir à Béatrice BARBÉ Richard CHAMARET a donné pouvoir à Pascale GARBE

Secrétaire de Séance : Élu M. de GUÉBRIANT, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET 2024-07/353 : RESSOURCES HUMAINES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du : 8 juillet 2024

OBJET 2024-07/353: RESSOURCES HUMAINES

ORCHESTRE À L'ÉCOLE - PÔLE CULTURE - ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14, Vu le tableau des emplois et des effectifs, Vu l'inscription des crédits correspondant au budget, Vu l'avis favorable du comité social territorial du 18 juin 2024,

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire de :

- De supprimer un poste de « Orchestre à l'école »
- À compter du 1er septembre 2024
- À temps non complet 3/20<sup>ème</sup>
- Sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, À l'unanimité (48 votants)

- VALIDE la suppression d'un poste de « Orchestre à l'école », à temps non complet (3/20\*\*\*), sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques, à compter du 1er septembre 2024.
- AUTORISE le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, Craon, le 10 juillet 2024

Pour extrait conforme, Le Président, Christophe LANGOUET

Le secrétaire de séance, Bertrand de GUÉBRIANT

135

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240708-DELIB202407353-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par lo prélet 12/07/2024 Publication 12/07/2024





Présents: 42

Votants: 48

### Séance du 8 juillet 2024

Le Huit Juillet Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 2 juillet 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence

de M. Christophe LANGOUËT - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ /

ATHÉE MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire

BALLOTS CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires

BOUCHAMPS LES CRAON GAUBERT Jean-Eudes, titulaire BRAINS SUR LES MARCHES FRABOUL Yannick, suppléant

CHÉRANCÉ

CONGRIER TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires

COSMES

COSSÉ LE VIVIEN LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence,

MANCEAU Laurence, titulaires

COURBEVEILLE

CRAON DE GUERRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie,

PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires

CUILLÉ HINCELIN Marie-Noëlle, titulaire

DENAZÉ GOHIER Odile, titulaire

FONTAINE COUVERTE

GASTINES

LA BOISSIÈRE TESSIÈR Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE LECOT Gérard, titulaire

LA ROE LA ROUAUDIÈRE

LA SELLE CRAONNAISE DERVAL Séverine, IUGÉ Joseph, titulaires

LAUBRIERES /

LIVRÉ LA TOUCHE CHANCEREL Philippe, titulaire,

MÉE /

MÉRAL GARBE Pascale, titulaire
NIAFLES GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX RESTIF Vincent, titulaire

QUELAINES ST GAULT LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires

RENAZÉ GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires

SENONNES BARBÉ Béatrice, titulaire
SIMPLÉ CLAVREUL Yannick, titulaire

ST AIGNAN S/ROE PENE Loic, GUILLET Vincent, titulaires

ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
BOURBON Aristide, titulaire
ST MICHEL DE LA ROE
ST POIX
BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES
GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés: DEROUET Loic (Astillé), SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), VALLÉE Jacky (Chérancé), COUEFFÉ Dominique (Cosmes), RADÉ Maurice (Cossé-le-Vivien), BANNIER Géraldine (Courbeveille), DESHOMMES Catherine (Cuillé), CHADELAUD Gaétan (La Roé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), BRÉHIN Colette (Laubrières), CHAMARET Richard (Méral)

Étalent absents : DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-le-Vivien), HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines), BAHIER Alain (Mée), PELLUAU Philippe (Renazé)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Dominique COUEFFÉ a donné pouvoir à Gérard LECOT Gaétan CHADELAUD a donné pouvoir à Maxime CHAUVIN Colette BRÉHIN a donné pouvoir à Clément BEUCHER Maurice RADÉ a donné pouvoir à Laurence MANCEAU Thierry JULIOT a donné pouvoir à Béatrice BARBÉ Richard CHAMARET a donné pouvoir à Pascale GARBE

Secrétaire de Séance : Élu M. de GUÉBRIANT, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-07/354: RESSOURCES HUMAINES



## COMMUNAUTE DE COMMUNES **DU PAYS DE CRAON**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du : 8 juillet 2024

OBJET 2024-07/354 : RESSOURCES HUMAINES

ENSEIGNANT-E - PÔLE CULTURE - ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Consell communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14, Vu le tableau des emplois et des effectifs, Vu l'inscription des crédits correspondant au budget, Vu l'avis favorable du comité social territorial du 18 juin 2024,

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire :

- De créer un poste d' « Enseignant-e »
- A compter du 1er septembre 2024
- A temps complet 20/20hms
- Sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, À l'unanimité (48 votants)

- ➡ VALIDE la création d'un poste d' « Enseignant-e », à temps complet (20/20<sup>ème</sup>), sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques, à compter du 1e septembre 2024.
- AUTORISE le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, Croon, le 10 juillet 2024

Pour extrait conforme, Le Président,

Christophe LANGOUËT

Le secrétaire de séance. Bertrand de GUÉBRIANT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240708-DELIB202407354-DE

Accusé certifié exécutore

Reception par le profet 12/07/2024 Publication 12/07/2024





Présents : 42

Votants: 48

### Séance du 8 juillet 2024

Le Huit Juillet Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon. légalement convoqués le 2 juillet 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence

de M. Christophe LANGOUET - Président

Étaient Présents :

**ASTILLÉ** ATHEE

MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire RALLOTS CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires

BOUCHAMPS LES CRAON GAUBERT Jean-Eudes, titulaire **BRAINS SUR LES MARCHES** FRABOUL Yannick, suppléant

CHÉRANCÉ

CONGRIER TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires

COSMES

COSSÉ LE VIVIEN LANGOUET Christophe, BÉZIER Florence,

MANCEAU Laurence, titulaires

COURBEVEILLE

CRAON DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie,

PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires

CUILLE HINCELIN Marie-Noëlle, titulaire

DENAZÉ GOHIER Odile, titulaire

FONTAINE COUVERTE

GASTINES

LA BOISSIÈRE TESSIER Jean-Pierre, titulaire LA CHAPELLE CRAONNAISE LECOT Gérard, titulaire

LA ROE LA ROUAUDIÈRE

LA SELLE CRAONNAISE DERVAL Séverine, JUGE Joseph, titulaires

LAUBRIÈRES

LIVRÉ LA TOUCHE CHANCEREL Philippe, titulaire,

MÉE

MÉRAL GAR8E Pascale, titulaire NIAFLES GENDRY Daniel, titulaire POMMERIEUX RESTIF Vincent, titulaire

QUELAINES ST GAULT LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires

RENAZÉ GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires

SENONNES BARBÉ Béatrice, titulaire SIMPLE CLAVREUL Yannick, titulaire

ST AIGNAN S/ROE PENE Loic, GUILLET Vincent, titulaires

ST ERBLON GAUCHER Olivier, titulaire ST MARTIN DU LIMET BOURBON Aristide, titulaire ST MICHEL DE LA ROE GILLES Pierrick, titulaire ST POLX BEUCHER Clément, titulaire ST QUENTIN LES ANGES GUINEHEUX Dominique, titulaire ST SATURNIN DU LIMET BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés: DEROUET Loic (Astillé), SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), VALLÉE Jacky (Chérancé), COUEFFÉ Dominique (Cosmes), RADÉ Maurice (Cossé-le-Vivien), BANNIER Géraldine (Courbeveille), DESHOMMES Catherine (Cuillé),

CHADELAUD Gaétan (La Roë), JULIOT Thierry (La Rouaudière), BRÉHIN Colette (Laubrières), CHAMARET Richard (Méral)

Étalent absents: DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-le-Vivien), HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines), BAHIER Alain (Mée), PELLUAU Philippe (Renazé)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Dominique COUEFFÉ a donné pouvoir à Gérard LECOT Gaétan CHADELAUD a donné pouvoir à Maxime CHAUVIN Colette BRÉHIN a donné pouvoir à Clément BEUCHER

Maurice RADÉ a donné pouvoir à Laurence MANCEAU Thierry JULIOT a donné pouvoir à Béatrice BARBÉ Richard CHAMARET a donné pouvoir à Pascale GARBE

Secrétaire de Séance : Élu M. de GUÉBRIANT, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-07/355 : RESSOURCES HUMAINES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du : 8 juillet 2024

OBJET 2024-07/355: RESSOURCES HUMAINES

ENSEIGNANT-E - PÔLE CULTURE - ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14, Vu le tableau des emplois et des effectifs, Vu l'inscription des crédits correspondant au budget, Vu l'avis favorable du comité social territorial du 18 juin 2024,

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire :

- De créer un poste d' « Enseignant-e »
- À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024
- À temps non complet 2.75/20<sup>ème</sup>
- Sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, À l'unanimité (48 votants)

- VALIDE la création d'un poste d' « Enseignant-e », à temps non complet (2.75/20<sup>6ne</sup>), sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.
- AUTORISE le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, Craon, le 10 juillet 2024

Pour extrait conforme, Le Président, Christophe LANGOUËT

Le secrétaire de séance, Bertrand de GUÉBRIANT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240708-DELIB202407355-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception per le prélet 12/07/2024 Publication : 12/07/2024





En exercice : 58 Présents : 42

Votants: 48

### Séance du 8 juillet 2024

Le Huit Juillet Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 2 juillet 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence

de M. Christophe LANGOUET - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ /

ATHÉE MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire

BALLOTS CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires

BOUCHAMPS LES CRAON GAUBERT Jean-Eudes, titulaire BRAINS SUR LES MARCHES FRABOUL Yannick, suppléant

CHÉRANCÉ

CONGRIER TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires

COSMES

COSSÉ LE VIVIEN LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence,

MANCEAU Laurence, titulaires

COURBEVEILLE

CRAON DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie,

PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires

CUILLÉ HINCELIN Marie-Noëlle, titulaire

DENAZÉ GOHIER Odile, titulaire

FONTAINE COUVERTE /

GASTINES

LA BOISSIÈRE TESSIER Jean-Pierre, titulaire

LA CHAPELLE CRAONNAISE LECOT Gérard, titulaire

LA ROË LA ROUAUDIÈRE

LA SELLE CRAONNAISE DERVAL Séverine, JUGÉ Joseph, titulaires

LAUBRIÈRES

LIVRÉ LA TOUCHE CHANCEREL Philippe, titulaire,

MÉE /

MÉRAL GARBE Pascale, titulaire
NIAFLES GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX RESTIF Vincent, titulaire

QUELAINES ST GAULT LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires

RENAZÉ GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires

SENONNES BARBÉ Béatrice, titulaire
SIMPLÉ CLAVREUL Yannick, titulaire

ST AIGNAN S/ROE PENE Loic, GUILLET Vincent, titulaires

ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
BOURBON Aristide, titulaire
ST MICHEL DE LA ROE
ST POIX
BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES
GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés: DEROUET Loic (Astillé), SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), VALLÉE Jacky (Chérancé), COUEFFÉ Dominique (Cosmes), RADÉ Maurice (Cossé-le-Vivien), BANNIER Géraldine (Courbeveille), DESHOMMES Catherine (Cuillé), CHADELAUD Gaétan (La Roè), JULIOT Thierry (La Rouaudière), BRÉHIN Colette (Laubrières), CHAMARET Richard (Méral)

Étalent absents : DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-le-Vivien), HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines), BAHIER Alain (Mée), PELLUAU Philippe (Renazé)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Dominique COUEFFÉ a donné pouvoir à Gérard LECOT Gaétan CHADELAUD a donné pouvoir à Maxime CHAUVIN Colette BRÉHIN a donné pouvoir à Clément BEUCHER Maurice RADÉ a donné pouvoir à Laurence MANCEAU Thierry JULIOT a donné pouvoir à Béatrice BARBÉ Richard CHAMARET a donné pouvoir à Pascale GARBE

Secrétaire de Séance : Élu M. de GUÉBRIANT, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

**OBJET 2024-07/356: RESSOURCES HUMAINES** 



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du : 8 juillet 2024

OBJET 2024-07/356: RESSOURCES HUMAINES

ENSEIGNANT-E - PÔLE CULTURE - ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Consell communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14, Vu le tableau des emplois et des effectifs, Vu l'inscription des crédits correspondant au budget, Vu l'avis favorable du comité social territorial du 18 juin 2024,

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire :

- De créer un poste d' « Enseignant-e »
- À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024
- À temps non complet 5.25/20ème
- Sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, À l'unanimité (48 votants)

- VALIDE la création d'un poste d' « Enseignant-e », à temps non complet (5.25/20<sup>ène</sup>), sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.
- AUTORISE le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, Craon, le 10 juillet 2024

Pour extrait conforme, Le Président, Christophe LANGOUËT

Le secrétaire de séance, Bertrand de GUÉBRIANT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240708-DELIB202407356-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 12/07/2024

Publication: 12/07/2024





Présents : 42 Votants : 48

#### Séance du 8 juillet 2024

Le Huit Juillet Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 2 juillet 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence

de M. Christophe LANGOUET - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ

ATHÉE MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire

BALLOTS CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires

BOUCHAMPS LES CRAON GAUBERT Jean-Eudes, titulaire BRAINS SUR LES MARCHES FRABOUL Yannick, suppléant

CHÉRANCÉ

CONGRIER TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires

COSMES

COSSÉ LE VIVIEN LANGOUET Christophe, BÉZIER Florence,

MANCEAU Laurence, titulaires

COURBEVEILLE

CRAON DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie,

PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires

CUILLÉ HINCELIN Marie-Noëlle, titulaire

DENAZÉ GOHIER Odile, titulaire

FONTAINE COUVERTE //
GASTINES //

LA BOISSIÈRE TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE LECOT Gérard, titulaire

LA ROE LA ROUAUDIÈRE

LA SELLE CRAONNAISE DERVAL Séverine, JUGÉ Joseph, titulaires

LAUBRIÈRES

LIVRÉ LA TOUCHE CHANCEREL Philippe, titulaire,

MÉE

MÉRAL GARBE Pascale, titulaire
NIAFLES GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX RESTIF Vincent, titulaire

QUELAINES ST GAULT LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires

RENAZÉ GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires

SENONNES BARBÉ Béatrice, titulaire SIMPLÉ CLAVREUL Yannick, titulaire

ST AIGNAN S/ROÉ PENE Loic, GUILLET Vincent, titulaires

ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
BOURBON Aristide, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES
GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : DEROUET Loic (Astillé), SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), VALLÉE Jacky (Chérancé), COUÉFFÉ Dominique (Cosmes), RADÉ Maurice (Cossé-le-Vivien), BANNIER Géraldine (Courbeveille), DESHOMMES Catherine (Cuillé), CHADELAUD Gaétan (La Roé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), BRÉHIN Colette (Laubrières), CHAMARET Richard (Mérai)

Étalent absents: DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-le-Vivien), HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines), BAHIER Alain (Mée), PELLUAU Philippe (Renazé)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Dominique COUËFFÉ a donné pouvoir à Gérard LECOT Gaétan CHADELAUD a donné pouvoir à Maxime CHAUVIN Colette BRÉHIN a donné pouvoir à Clément BEUCHER Maurice RADÉ a donné pouvoir à Laurence MANCEAU Thierry JULIOT a donné pouvoir à Béatrice BARBÉ Richard CHAMARET a donné pouvoir à Pascale GARBE

Secrétaire de Séance : Élu M. de GUÉBRIANT, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET 2024-07/357 : RESSOURCES HUMAINES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du : 8 juillet 2024

OBJET 2024-07/357 : RESSOURCES HUMAINES

ENSEIGNANT-E - PÔLE CULTURE - ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14, Vu le tableau des emplois et des effectifs, Vu l'inscription des crédits correspondant au budget, Vu l'avis favorable du comité social territorial du 18 juin 2024,

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire :

- De créer un poste d' « Enseignant-e »
- À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024
- À temps non complet 18/20ère
- Sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, À l'unanimité (48 votants)

- ¬ VALIDE la création d'un poste d' « Enseignant-e », à temps non complet (18/20<sup>6/66</sup>), sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.
- AUTORISE le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, Craon, le 10 juillet 2024

Pour extrait conforme, Le Président, Christophe LANGOUËT

Le secrétaire de séance, Bertrand de GUÉBRIANT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240708-DELIB202407357-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 12/07/2024

Publication 12/07/2024





En exercice : 58 Présents : 42

Votants: 48

#### Séance du 8 juillet 2024

Le Huit Juillet Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 2 juillet 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence

de M. Christophe LANGOUET - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ

ATHÉE MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire

BALLOTS CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires

BOUCHAMPS LES CRAON GAUBERT Jean-Eudes, titulaire BRAINS SUR LES MARCHES FRABOUL Yannick, suppléant

CHÉRANCÉ

CONGRIER TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires

COSMES

COSSÉ LE VIVIEN LANGOUET Christophe, BÉZIER Florence,

MANCEAU Laurence, titulaires

COURBEVEILLE

CRAON DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie,

PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires

CUILLÉ HINCELIN Marie-Noëlle, titulaire

DENAZÉ GOHIER Odile, titulaire

FONTAINE COUVERTE

GASTINES

LA BOISSIÈRE TESSIER Jean-Pierre, titulaire LA CHAPELLE CRAONNAISE LECOT Gérard, titulaire

LA ROÉ /

LA SELLE CRAONNAISE DERVAL Séverine, JUGÉ Joseph, titulaires

LAUBRIÈRES /

LIVRÉ LA TOUCHE CHANCEREL Philippe, titulaire,

MÉE /

MÉRAL GARBE Pascale, titulaire
NIAFLES GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX RESTIF Vincent, titulaire

QUELAINES ST GAULT LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires

RENAZÉ GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires

SENONNES BARBÉ Béatrice, titulaire
SIMPLÉ CLAVREUL Yannick, titulaire

ST AIGNAN S/ROE PENE Loic, GUILLET Vincent, titulaires

ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
BOURBON Aristide, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES
GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET
BEDOUET Gérard, titulaire

Étalent excusés: DEROUET Loic (Astillé), SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), VALLÉE Jacky (Chérancé), COUËFFÉ Dominique (Cosmes), RADÉ Maurice (Cossé-le-Vivien), BANNIER Géraldine (Courbeveille), DESHOMMES Catherine (Cuillé), CHADELAUD Gaétan (La Roë), JULIOT Thierry (La Rouaudière), BRÉHIN Colette (Laubrières), CHAMARET Richard (Méral)

Étaient absents : DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-le-Vivien), HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines), BAHIER Alain (Mée), PELLUAU Philippe (Renazé)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Dominique COUËFFÉ a donné pouvoir à Gérard LECOT Gaétan CHADELAUD a donné pouvoir à Maxime CHAUVIN Colette BRÉHIN a donné pouvoir à Clément BEUCHER Maurice RADÉ a donné pouvoir à Laurence MANCEAU Thierry JULIOT a donné pouvoir à Béatrice 8ARBÉ Richard CHAMARET a donné pouvoir à Pascale GARBE

Secrétaire de Séance : Élu M. de GUÉBRIANT, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-07/358 : RESSOURCES HUMAINES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du : 8 juillet 2024

OBJET 2024-07/358 : RESSOURCES HUMAINES

ENSEIGNANT-E - PÔLE CULTURE - ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14, Vu le tableau des emplois et des effectifs, Vu l'inscription des crédits correspondant au budget, Vu l'avis favorable du comité social territorial du 18 juin 2024,

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire :

- · De créer un poste d' « Enseignant-e »
- À compter du 1<sup>et</sup> septembre 2024
- À temps non complet 7/20<sup>eme</sup>
- Sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, À l'unanimité (48 votants)

- VALIDE la création d'un poste d' « Enseignant-e », à temps non complet (7/20<sup>èmi</sup>), sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.
- AUTORISE le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, Craon, le 10 juillet 2024

Pour extrait conforme, Le Président.

Christophe LANGOUËT

Le secrétaire de séance, Bertrand de GUÉBRIANT

Accusé de réception - Ministère de l'interieur

053-20004R551-20240708-DELIB202407358-DEL

Accusé certifié exécutoire

Reception par le prétet 12/07/2024

Publication: 12/07/2024





Présents : 42

Votants: 48

### Séance du 8 juillet 2024

Le Huit Juillet Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 2 juillet 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence

de M. Christophe LANGOUËT - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ /

ATHÉE MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS CHAUVIN Maxime, DAUFARD Ale

BALLOTS CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
BOUCHAMPS LES CRAON GAUBERT Jean-Eudes, titulaire

BOUCHAMPS LES CRAON GAUBERT Jean-Eudes, titulaire BRAINS SUR LES MARCHES FRABOUL Yannick, suppléant

CHÉRANCÉ

CONGRIER TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires

COSMES

COSSÉ LE VIVIEN LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence,

MANCEAU Laurence, titulaires

COURBEVEILLE

CRAON DE GLEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie,

PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires

CUILLÉ HINCELIN Marie-Noëlle, titulaire

DENAZÉ GOHIER Odile, titulaire

FONTAINE COUVERTE /

GASTINES

LA BOISSIÈRE TESSIER Jean-Pierre, titulaire LA CHAPELLE CRAONNAISE LECOT Gérard, titulaire

LA ROË LA ROUAUDIÈRE

LA SELLE CRAONNAISE DERVAL Séverine, JUGÉ Joseph, titulaires

LAUBRIÈRES

LIVRÉ LA TOUCHE CHANCEREL Philippe, titulaire,

MÉE

MÉRAL GARBE Pascale, titulaire
NIAFLES GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX RESTIF Vincent, titulaire

QUELAINES ST GAULT LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires

RENAZÉ GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires

SENONNES BARBÉ Béatrice, titulaire
SIMPLÉ CLAVREUL Yannick, titulaire

ST AIGNAN S/ROE PENE Loic, GUILLET Vincent, titulaires

ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
BOURBON Aristide, titulaire
ST MICHEL DE LA ROE
ST POIX
BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES
GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : DEROUET Loic (Astillé), SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), VALLÉE Jacky (Chérancé), COUËFFÉ Dominique (Cosmes), RADÉ Maurice (Cossé-le-Vivien), BANNIER Géraldine (Courbeveille), DESHOMMES Catherine (Cuillé), CHADELAUD Gaétan (La Roë), JULIOT Thierry (La Rouaudière), BRÉHIN Colette (Laubrières), CHAMARET Richard (Méral)

Étaient absents: DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-le-Vivien), HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines), BAHIER Alain (Mée), PELLUAU Philippe (Renazé)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Dominique COUEFFÉ a donné pouvoir à Gérard LECOT Gaétan CHADELAUD a donné pouvoir à Maxime CHAUVIN Colette BRÉHIN a donné pouvoir à Clément BEUCHER

Maurice RADÉ a donné pouvoir à Laurence MANCEAU Thierry JULIOT a donné pouvoir à Béatrice BARBÉ Richard CHAMARET a donné pouvoir à Pascale GARBE

Secrétaire de Séance : Élu M. de GUÉBRIANT, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

**OBJET 2024-07/359 : RESSOURCES HUMAINES** 



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du : 8 juillet 2024

OBJET 2024-07/359 : RESSOURCES HUMAINES

ENSEIGNANT-E - PÔLE CULTURE - ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14, Vu le tableau des emplois et des effectifs, Vu l'inscription des crédits correspondant au budget, Vu l'avis favorable du comité social territorial du 18 juin 2024,

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire :

- De créer un poste d' « Enseignant-e »
- À compter du 1° septembre 2024
- À temps non complet 12.50/20<sup>ème</sup>
- Sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, À l'unanimité (48 votants)

- □ VALIDE la création d'un poste d' « Enseignant-e », à temps non complet (12.50/20<sup>6mc</sup>), sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques, à compter du 1<sup>rd</sup> septembre 2024.
- AUTORISE le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, Craon, le 10 juillet 2024

Pour extrait conforme, Le Président, Christophe LANGOUET

Le secrétaire de séance, Bertrand de GUÉBRIANT

Accusé de réception - Ministère de l'Inténeur

053-200048551-20240708-DELIB202407359-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 12/07/2024 Publication : 12/07/2024





Présents : 42

Votants: 48

#### Séance du 8 juillet 2024

Le Huit Julliet Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 2 juillet 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence

de M. Christophe LANGOUET - Président

Étalent Présents :

ASTILLÉ /

ATHÉE MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire

BALLOTS CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires

BOUCHAMPS LES CRAON GAUBERT Jean-Eudes, titulaire BRAINS SUR LES MARCHES FRABOUL Yannick, suppléant

CHÉRANCÉ

CONGRIER TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires

COSMES

COSSÉ LE VIVIEN LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence,

MANCEAU Laurence, titulaires

COURBEVEILLE

CRAON DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie,

PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires

CUILLÉ HINCEUN Marie-Noëlle, titulaire

DENAZÉ GOHIER Odile, titulaire

FONTAINE COUVERTE

ASTINES

GASTINES ,

LA BOISSIÈRE TESSIER Jean-Pierre, titulaire

LA CHAPELLE CRAONNAISE LECOT Gérard, titulaire

LA ROE LA ROUAUDIÈRE

LA SELLE CRAONNAISE DERVAL Séverine, JUGÉ Joseph, titulaires

LAUBRIÈRES /

LIVRÉ LA TOUCHE CHANCEREL Philippe, titulaire,

MÉE

MÉRAL GARBE Pascale, titulaire
NIAFLES GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX RESTIF Vincent, titulaire

QUELAINES ST GAULT LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires

RENAZÉ GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires

SENONNES BARBÉ Béatrice, titulaire
SIMPLÉ CLAVREUL Yannick, titulaire

ST AIGNAN S/ROE PENE Loic, GUILLET Vincent, titulaires

ST ERBLON

ST MARTIN DU LIMET

ST MICHEL DE LA ROË

ST POIX

ST OLIENTIN LES ANGES

GAUCHER Clivier, titulaire

BOURBON Aristide, titulaire

GILLES Pierrick, titulaire

ST OLIENTIN LES ANGES

GUINNEUE IX Demissione titulaire

ST QUENTIN LES ANGES GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET BEDOUET Gérard, titulaire

Étalent excusés: DEROUET Loic (Astillé), SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), VALLÉE Jacky (Chérancé), COUEFFÉ Dominique (Cosmes), RADÉ Maurice (Cossé-le-Vivien), BANNIER Géraldine (Courbeveille), DESHOMMES Catherine (Cuillé), CHADELAUD Gaétan (La Roé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), BRÉHIN Colette (Laubrières), CHAMARET Richard (Méral)

Étaient absents : DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-le-Vivien), HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines), BAHIER Alain (Mée), PELLUAU Philippe (Renazé)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Dominique COUEFFÉ a donné pouvoir à Gérard LECOT Gaétan CHADELAUD a donné pouvoir à Maxime CHAUVIN Colette BRÉHIN a donné pouvoir à Clément BEUCHER

Maurice RADÉ a donné pouvoir à Laurence MANCEAU Thierry JULIOT a donné pouvoir à Béatrice BARBÉ Richard CHAMARET a donné pouvoir à Pascale GARBE

Secrétaire de Séance : Élu M. de GUÉBRIANT, désigné en application de l'article L2321-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**OBJET 2024-07/360 : RESSOURCES HUMAINES** 



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du : 8 juillet 2024

OBJET 2024-07/360 : RESSOURCES HUMAINES

ENSEIGNANT-E - PÔLE CULTURE - ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14, Vu le tableau des emplois et des effectifs, Vu l'inscription des crédits correspondant au budget, Vu l'avis favorable du comité social territorial du 18 juin 2024,

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire :

- De créer un poste d' « Enseignant-e »
- À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024
- À temps non complet 4/20<sup>ème</sup>
- Sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, À l'unanimité (48 votants)

- VALIDE la création d'un poste d' « Enseignant-e », à temps non complet (4/20\*\*\*), sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques, à compter du 1<sup>et</sup> septembre 2024.
- AUTORISE le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, Craon, le 10 juillet 2024

Pour extrait conforme, Le Président, Christophe LANGOUËT

Le secrétaire de séance, Bertrand de GUÉBRIANT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240708-DELIB202407360-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par lo prélet 12/07/2024 Publication 12/07/2024





Présents : 42 Votants : 48

### Séance du 8 juillet 2024

Le Huit Juillet Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 2 juillet 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence

de M. Christophe LANGOUET - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ

ATHÉE MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire

BALLOTS CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires

BOUCHAMPS LES CRAON GAUBERT Jean-Eudes, titulaire BRAINS SUR LES MARCHES FRABOUL Yannick, suppléant

CHÉRANCÉ

CONGRIER TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires

COSMES

COSSÉ LE VIVIEN LANGOUÊT Christophe, BÉZIER Florence,

MANCEAU Laurence, titulaires

COURBEVEILLE /

CRAON DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie,

PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires

CUILLÉ HINCELIN Marie-Noëlle, titulaire

DENAZÉ GOHIER Odile, titulaire

FONTAINE COUVERTE /

GASTINES

LA BOISSIÈRE TESSIER Jean-Pierre, titulaire LA CHAPELLE CRAONNAISE LECOT Gérard, titulaire

LA ROÉ

LA ROUAUDIÈRE

/

LA SELLE CRAONNAISE DERVAL Séverine, JUGÉ Joseph, titulaires

LAUBRIÈRES /

LIVRÉ LA TOUCHE CHANCEREL Philippe, titulaire,

MÉE /

MÉRAL GARBE Pascale, titulaire
NIAFLES GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX RESTIF Vincent, titulaire

QUELAINES ST GAULT LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires

RENAZÉ GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires

SENONNES BARBÉ Béatrice, titulaire
SIMPLÉ CLAVREUL Yannick, titulaire

ST AIGNAN S/ROE PENE Loic, GUILLET Vincent, titulaires

ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
BOURBON Aristide, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES
GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET
BEDOUET Gérard, titulaire

Étalent excusés: DEROUET Loic (Astillé), SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), VALLÉE Jacky (Chérancé), COUÉFFÉ Dominique (Cosmes), RADÉ Maurice (Cossé-le-Vivien), BANNIER Géraldine (Courbeveille), DESHOMMES Catherine (Cuillé), CHADELAUD Gaétan (La Roé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), BRÉHIN Colette (Laubrières), CHAMARET Richard (Méral)

Étaient absents : DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-le-Vivien), HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines), BAHIER Alain (Mée), PELLUAU Philippe (Renazé)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Dominique COUËFFÉ a donné pouvoir à Gérard LECOT Gaétan CHADELAUD a donné pouvoir à Maxime CHAUVIN Colette BRÉHIN a donné pouvoir à Clément BEUCHER Maurice RADÉ a donné pouvoir à Laurence MANCEAU Thierry JULIOT a donné pouvoir à Béatrice BARBÉ Richard CHAMARET a donné pouvoir à Pascale GARBE

Secrétaire de Séance : Élu M. de GUÉBRIANT, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-07/361 : RESSOURCES HUMAINES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du : 8 juillet 2024

OBJET 2024-07/361: RESSOURCES HUMAINES

ENSEIGNANT-E - PÔLE CULTURE - ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCL.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14, Vu le tableau des emplois et des effectifs, Vu l'inscription des crédits correspondant au budget, Vu l'avis favorable du comité social territorial du 18 juin 2024,

#### Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire :

- De créer un poste d' « Enseignant-e »
- A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024
- À temps non complet 15/20<sup>ème</sup>
- Sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques

### Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, À l'unanimité (48 votants)

- VAUDE la création d'un poste d' « Enseignant-e », à temps non complet (15/20<sup>ème</sup>), sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.
- AUTORISE le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, Craon, le 10 juillet 2024

Pour extrait conforme, Le Président, Christophe LANGOUËT

Le secrétaire de séance, Bertrand de GUÉBRIANT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 053-200048551-20240708-DELIB202407361-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le prélet 12/07/2024 Publication 12/07/2024





Votants: 48

### Séance du 8 juillet 2024

Le Huit Juillet Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 2 juillet 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence

de M. Christophe LANGOUET - Président

Étaient Présents :

ASTILLE

ATHÉE MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire

BALLOTS CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires

BOUCHAMPS LES CRAON GAUBERT Jean-Eudes, titulaire BRAINS SUR LES MARCHES FRABOUL Yannick, suppléant

CHÉRANCÉ

CONGRIER TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires

COSMES

COSSÉ LE VIVIEN LANGOUET Christophe, BÉZIER Florence,

MANCEAU Laurence, titulaires

COURBEVEILLE

CRAON DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie,

PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires

CUILLÉ HINCELIN Marie-Noëlle, titulaire

DENAZÉ GOHIER Odile, titulaire

FONTAINE COUVERTE

GASTINES /

LA BOISSIÈRE TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE LECOT Gérard, titulaire

LA ROË

LA ROUAUDIÈRE

LA SELLE CRAONNAISE DERVAL Séverine, JUGÉ Joseph, titulaires

LAUBRIÈRES

LIVRÉ LA TOUCHE CHANCEREL Philippe, titulaire,

MÉE

MÉRAL GARBE Pascale, titulaire
NIAFLES GENDRY Daniel, titulaire
POMMÉRIEUX RESTIF Vincent, titulaire

QUELAINES ST GAULT LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires

RENAZÉ GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires

SENONNES BARBÉ Béatrice, titulaire
SIMPLÉ CLAVREUL Yannick, titulaire

ST AIGNAN S/ROE PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires

ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET
GAUCHER Olivier, titulaire
BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET
GAUCHER Olivier, titulaire
BEUCHER Clément, titulaire
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés: DEROUET Loic (Astillé), SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), VALLÉE Jacky (Chérancé), COUÉFFÉ Dominique (Cosmes), RADÉ Maurice (Cossé-le-Vivien), BANNIER Géraldine (Courbeveille), DESHOMMES Catherine (Cuillé), CHADELAUD Gaétan (La Roè), JULIOT Thierry (La Rouaudière), BRÉHIN Colette (Laubrières), CHAMARET Richard (Méral)

Étaient absents : DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-le-Vivien), HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines), BAHIER Alain (Mée), PELLUAU Philippe (Renazé)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Dominique COUEFFÉ a donné pouvoir à Gérard LECOT Gaétan CHADELAUD a donné pouvoir à Maxime CHAUVIN Colette BRÉHIN a donné pouvoir à Clément BEUCHER Maurice RADÉ a donné pouvoir à Laurence MANCEAU Thierry JULIOT a donné pouvoir à Béatrice BARBÉ Richard CHAMARET a donné pouvoir à Pascale GARBE

<u>Secrétaire de Séance</u> : Élu **M. de GUÉBRIANT**, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités .

Territoriales.

OBJET 2024-07/362 : RESSOURCES HUMAINES



### COMMUNAUTE DE COMMUNES **DU PAYS DE CRAON**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du : 8 juillet 2024

OBJET 2024-07/362 : RESSOURCES HUMAINES

ENSEIGNANT-E - PÔLE CULTURE - ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14, Vu le tableau des emplois et des effectifs, Vu l'inscription des crédits correspondant au budget, Vu l'avis favorable du comité social territorial du 18 juin 2024,

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire :

- De créer un poste d' « Enseignant-e »
- À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024
- À temps non complet 14/20\*\*\*
- Sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, À l'unanimité (48 votants)

- ♥ VALIDE la création d'un poste d' « Enseignant-e », à temps non complet (14/20\*\*\*), sur le cadre d'emplois des Assistants. territoriaux d'enseignements artistiques, à compter du 1er septembre 2024.
- AUTORISE le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, Craon, le 10 juillet 2024

Pour extrait conforme, Le Président,

Christophe LANGOUËT

Le secrétaire de séance.

Bertrand de GUÉBRIANT

Accusé de réception - Ministère de l'inténeur

053-200048551-20240708-DELIB202407362-DE

Accusé certifié exécutoire

Reception par le protet 12/07/2024

Publication 12/07/2024





Présents: 42 Votants: 48

### Séance du 8 juillet 2024

Le Huit Juillet Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 2 juillet 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence

de M. Christophe LANGOUET - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ

ATHÉE MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire

BALLOTS CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires

BOUCHAMPS LES CRAON GAUBERT Jean-Eudes, titulaire **BRAINS SUR LES MARCHES** FRABOUL Yannick, suppléant

CHÉRANCE

CONGRIER TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires

COSMES

COSSÉ LE VIVIEN LANGOUET Christophe, BEZIER Florence,

MANCEAU Laurence, titulaires

COURBEVEILLE

CRAON DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie,

PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires

CUILLE HINCELIN Marie-Noëlle, titulaire

**DENAZÉ** GOHIER Odile, titulaire

FONTAINE COUVERTE

GASTINES

LA BOISSIÈRE TESSIER Jean-Pierre, titulaire LA CHAPELLE CRAONNAISE LECOY Gérard, titulaire

LA ROF

LA ROUAUDIÈRE

LA SELLE CRACININAISE DERVAL Séverine, JUGÉ Joseph, titulaires

LAUBRIÈRES

LIVRÉ LA TOUCHE CHANCEREL Philippe, titulaire,

MÉE

MERAL GARBE Pascale, titulaire NIAFLES GENDRY Daniel, titulaire POMMERIEUX RESTIF Vincent, titulaire

QUELAINES ST GAULT LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires

RENAZÉ GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires

SENONNES BARBÉ Béatrice, titulaire SIMPLE CLAVREUL Yannick, titulaire

ST AIGNAN S/ROE PENE Loic, GUILLET Vincent, titulaires

ST FRBI ON GAUCHER Olivier, titulaire ST MARTIN DU LIMET BOURBON Aristide, titulaire ST MICHEL DE LA ROE GILLES Pierrick, titulaire ST POIX BEUCHER Clement, titulaire ST QUENTIN LES ANGES. GUINEHEUX Dominique, titulaire ST SATURNIN DU LIMET BEDOUET Gérard, titulaire

Étalent excusés: DEROUET Loic (Astillé), SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), VALLÉE Jacky (Chérancé), COUEFFÉ Dominique (Cosmes), RADÉ Maurice (Cossé-le-Vivien), BANNIER Géraldine (Courbeveille), DESHOMMES Catherine (Cuilfé),

Étaient absents : DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-le-Vivien), HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines), BAHIER Alain (Mée), PELLUAU Philippe (Renazé)

CHADELAUD Gaétan (La Roë), JULIOT Thierry (La Rouaudière), BRÉHIN Colette (Laubrières), CHAMARET Richard (Méral)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Dominique COUËFFÉ a donné pouvoir à Gérard LECOT Gaétan CHADELAUD a donné pouvoir à Maxime CHAUVIN Colette BRÉHIN a donné pouvoir à Clément BEUCHER

Maurice RADÉ a donné pouvoir à Laurence MANCEAU Thierry JULIOT a donné pouvoir à Béatrice BARBÉ Richard CHAMARET a donné pouvoir à Pascale GARBE

Secrétaire de Séance : Élu M. de GUÉBRIANT, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-07/363 : RESSOURCES HUMAINES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du : 8 juillet 2024

**OBJET 2024-07/363: RESSOURCES HUMAINES** 

ENSEIGNANT-E - PÔLE CULTURE - ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14, Vu le tableau des emplois et des effectifs, Vu l'inscription des crédits correspondant au budget, Vu l'avis favorable du comité social territorial du 18 juin 2024,

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire :

- De créer un poste d' « Enseignant-e »
- À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024
- À temps non complet 6.25/20<sup>ène</sup>
- Sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, À l'unanimité (48 votants)

- ➡ VALIDE la création d'un poste d' « Enseignant-e », à temps non complet (6.25/20<sup>ère</sup>), sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.
- AUTORISE le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, Craon, le 10 juillet 2024

Pour extrait conforme, Le Président, Christophe LANGOUET

Le secrétaire de séance, Bertrand de GUÉBRIANT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240708-DELIB202407363-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 12/07/2024 Publication 12/07/2024





Présents : 42 Votants : 48

### Séance du 8 juillet 2024

Le Huit Juillet Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 2 juillet 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence

de M. Christophe LANGOUET - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ

ATHÉE MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire

BALLOTS CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires

BOUCHAMPS LES CRAON GAUBERT Jean-Eudes, titulaire BRAINS SUR LES MARCHES FRABOUL Yannick, suppléant

CHÉRANCÉ

CONGRIER TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires

COSMES

COSSÉ LE VIVIEN LANGOUET Christophe, BÉZIER Florence,

MANCEAU Laurence, titulaires

COURBEVEILLE /

CRAON DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie,

PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires

CUILLÉ HINCELIN Marie-Noëlie, titulaire

DENAZÉ GOHIER Odile, titulaire

FONTAINE COUVERTE GASTINES

LA BOISSIÈRE TESSIER Jean-Pierre, titulaire LA CHAPELLE CRAONNAISE LECOT Gérard, titulaire

LA ROË / LA ROUAUDIÈRE /

LA SELLE CRAONNAISE DERVAL Séverine, JUGÉ Joseph, titulaires

LAUBRIÈRES

LIVRÉ LA TOUCHE CHANCEREL Philippe, titulaire,

MÉE

MÉRAL GARBE Pascale, titulaire
NIAFLES GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX RESTIF Vincent, titulaire

QUELAINES ST GAULT LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires

RENAZÉ GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires

SENONNES BARBÉ Béatrice, titulaire
SIMPLÉ CLAVREUL Yannick, titulaire

ST AIGNAN S/ROE PENE Loic, GUILLET Vincent, titulaires

ST ERBLON GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET BOURBON Aristide, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés: DEROUET Loic (Astillé), SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), VALLÉE Jacky (Chérancé), COUËFFÉ Dominique (Cosmes), RADÉ Maurice (Cossé-le-Vivien), BANNIER Géraldine (Courbeveille), DESHOMMES Catherine (Cuillé), CHADELAUD Gaétan (La Roë), JULIOT Thierry (La Rouaudière), BRÉHIN Colette (Laubrières), CHAMARET Richard (Méral)

Étaient absents : DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-le-Vivien), HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines), BAHIER Alain (Mée), PELLUAU Philippe (Renazé)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Dominique COUEFFÉ a donné pouvoir à Gérard LECOT Gaétan CHADELAUD a donné pouvoir à Maxime CHAUVIN Colette BRÉHIN a donné pouvoir à Clément BEUCHER

Maurice RADÉ a donné pouvoir à Laurence MANCEAU Thierry JULIOT a donné pouvoir à Béatrice BARBÉ Richard CHAMARET a donné pouvoir à Pascale GARBE

<u>Secrétaire de Séance</u> : Élu M. de GUÉBRIANT, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**OBJET 2024-07/364 : RESSOURCES HUMAINES** 



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du : 8 juillet 2024

OBJET 2024-07/364: RESSOURCES HUMAINES

ENSEIGNANT-E - PÔLE CULTURE - ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNANTS ARTISTIQUES

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Vu l'inscription des crédits correspondant au budget.

Vu l'avis favorable du comité social territorial du 18 juin 2024,

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire :

- De créer un poste d' « Enseignant-e »
- À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024
- À temps non complet 3.75/20<sup>6me</sup>
- Sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- À l'unanimité (48 votants)
  - VALIDE la création d'un poste d' « Enseignant-e », à temps non complet (3.75/20<sup>ère</sup>), sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.
  - AUTORISE le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, Craon, le 10 juillet 2024

Pour extrait canforme, Le Président, Christophe LANGOUËT

Le secrétaire de séance, Bertrand de GUÉBRIANT

Accuse de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240708-DELIB202407364-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 12/07/2024 Publication 12/07/2024

